

BREVE

Strasbourg, le 20 septembre 2023

## **M35 : le premier radar pour contrôler la voie de covoiturage est installé**

Le premier radar permettant de contrôler le respect de la voie réservée au covoiturage sur la M35 (voie de gauche) a été installé dans la nuit du 18 au 19 septembre sur le ban communal d'Ostwald. Un second radar sera installé prochainement sur la M35 à hauteur de Schiltigheim.

Une phase de test à but pédagogique, d'une durée d'au moins un mois, est prévue. Lorsque la verbalisation sera effective à une date convenue avec l'État, les autosolistes qui emprunteront la voie réservée au covoiturage risqueront une contravention de 135€, minorée à 90€ en cas de paiement sous trente jours et par carte bancaire.

Pour rappel, l'objectif de ce contrôle est de favoriser le report modal et de réduire l'autosolisme. L'Eurométropole de Strasbourg a été retenue par les services de l'État pour cette expérimentation, avec Grenoble, Rennes, Lille, Lyon et Nantes.